

La Coquille

Ecole Privée

CAP COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Candidat ayant le niveau de troisième ou les titulaires d'un diplôme (CAP-BEP-BAC).

METIER VISE :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) *coiffure* est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Secteurs d'activité :

Le titulaire du CAP *coiffure* exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- salons de coiffure ;
- établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée ;
- centres d'hébergement, de loisirs et de vacances ;
- milieux du spectacle, de la mode ;
- entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Des examens blancs ainsi que des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

STAGES : 12 semaines de stage en entreprise obligatoires.

DUREE : 2 ans ou 1 an suivant le niveau scolaire.

COÛT DE LA FORMATION : En 2 ans : 3000 €* par an.
En 1 an : 3100 €* pour l'année.

MATERIEL: 450** (La 1^{ère} année uniquement)

* pour un candidat scolaire.

** montant non compris dans le coût de la formation.